



Strasbourg, 12 Mai 2004

DGIV/EDU/DIAL (2004) 7

**Comité Directeur de l'Education
CD-ED**

Conférence sur

«La dimension religieuse de l'éducation interculturelle»¹

Oslo, Norvège, 6 - 8 juin 2004

**Le nouveau défi interculturel de l'éducation:
diversité et dialogue religieux en europe**

Description du projet

¹ Organisée dans le cadre de la présidence norvégienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et du Projet «Le nouveau défi de l'éducation interculturelle: diversité religieuse et dialogue en Europe»

Responsable du projet:

Villano QIRIAZI
Conseil de l'Europe
Direction générale IV
(Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport)
Tel : +33 (0)3 88 41 36 24
Fax : +33 (0)3 88 41 27 06/27 88
Courriel : villano.qiriazzi@coe.int

Président du groupe de projet :

César BIRZEA
Directeur de l'Institut d'études pédagogiques
37 Stirbei Voda
70732 BUCAREST 1, Roumanie
Tel : +40 (1) 3 13 64 91
Fax : +40 (1) 3 12 14 47
Courriel : cesar.birzea@ise.ro

Pour de plus amples renseignements concernant le projet :

Sara MAHONEY
Conseil de l'Europe
Direction générale IV
(Education, Culture et Patrimoine, Jeunesse et Sport)
Tel : +33 (0)3 88 41 26 23,
Fax : 33 (0)3 88 41 27 06/27 88
Courriel : sara.mahoney@coe.int

Réalisation conceptuelle :

Sarah DICKENS
Stagiaire à la Direction générale IV
Courriel : sarah.dickens@coe.int

Un nouveau défi

La diversité, caractéristique inhérente à toute société, concerne à la fois les différences entre les individus et les différences entre les groupes. L'existence d'identités, de valeurs, de cultures et de croyances multiples au sein d'une société met les individus et les groupes au défi de cultiver une compréhension mutuelle leur permettant d'entretenir des relations de coopération, elles-mêmes porteuses d'enrichissement culturel. En l'absence de compréhension mutuelle, les différences peuvent générer des conflits qui conduisent, si on tente d'y faire face par la violence, à des atteintes massives aux droits fondamentaux de la personne humaine.

L'éducation interculturelle, qui recouvre tout un ensemble de thèmes tels que « l'inclusion et la participation » ou « l'apprentissage du 'vivre ensemble' », offre la possibilité de relever les défis du multiculturalisme dans un contexte qui privilégie les normes démocratiques pour la résolution des conflits². Cependant, les différences religieuses – l'un des aspects du multiculturalisme – restent source de polémiques et de difficultés, qu'il s'agisse de garantir l'égalité dans l'éducation, de faciliter la participation à la vie politique, économique et culturelle de la société ou de créer un sentiment de citoyenneté partagée. Plus précisément, les questions touchant la religion à l'école témoignent de l'extrême complexité et de la nature particulièrement sensible des problèmes en cause, et attestent de la nécessité de traiter la diversité religieuse comme une composante de l'éducation interculturelle.

La capacité de nouer des relations harmonieuses dans un contexte multiculturel ne vient pas à l'homme de manière intuitive, elle doit être acquise, apprise. C'est pourquoi il est indispensable que la gestion de la diversité religieuse dans un cadre démocratique s'inscrive dans la perspective plus large du dialogue interculturel et de l'éducation à la citoyenneté démocratique. Appeler l'attention sur la dimension religieuse de l'éducation interculturelle permettra de susciter un dialogue sur la base d'identités communes, d'encourager la coopération et de favoriser le règlement pacifique des différends.

² Batelaan, Pieter. « Intercultural education in the 21st century: learning to live together ».

Perspectives d'avenir

Plusieurs considérations incitent à concevoir une approche européenne :

La dimension religieuse de l'éducation interculturelle est liée à la volonté politique de promouvoir le dialogue interculturel comme moyen de renforcer la démocratie en Europe ;

Mettre chaque Européen en mesure de participer au dialogue interculturel est devenu une préoccupation primordiale des politiques et de la pratique en matière d'éducation.

La déclaration des ministres européens de l'Éducation

A l'occasion de sa 21^e session, qui s'est tenue du 10 au 12 novembre 2003 à Athènes, en Grèce, la Conférence permanente des ministres européens de l'Éducation a adopté une déclaration sur « l'éducation interculturelle dans le nouveau contexte européen », donnant suite à la décision prise en 2002 par le Secrétaire Général de faire du dialogue interculturel et interreligieux l'un des axes majeurs de l'action du Conseil de l'Europe.

Constatant que « nos sociétés sont diverses en termes ethniques, de culture, de langues, de religions et de systèmes éducatifs » et se déclarant « conscients de la persistance inquiétante dans nos sociétés des pratiques xénophobes et racistes, de la violence et de l'intolérance », les ministres se sont dits « déterminés à prendre les dispositions qui conviennent pour prendre en compte l'éducation interculturelle comme une composante importante de nos politiques éducatives », ce qui « implique des mesures appropriées au niveau des programmes, de la gouvernance à l'école et de la formation des enseignants ».

Tout en reconnaissant « le rôle de l'éducation interculturelle et la contribution majeure du Conseil de l'Europe dans le maintien et le développement de l'unité et de la diversité de nos sociétés européennes », les ministres ont néanmoins exhorté le Conseil de l'Europe à « donner une importance renforcée à l'éducation ». Ils l'ont appelé à adopter de nouvelles stratégies qui « [encouragent] les Etats membres à introduire, dans leurs politiques éducatives, la dimension interculturelle » et qui permettent « d'identifier des modèles de bonne pratique relative à la gouvernance démocratique et l'assurance qualité à l'école et de préparer les utilisateurs potentiels à en faire usage ».

Il convient de noter que les ministres ont pris acte du lancement du projet intitulé *Le nouveau défi interculturel de l'éducation : diversité religieuse, dialogue en Europe*, qui devrait contribuer à la réalisation d'un autre objectif de la déclaration, à savoir « faire comprendre la dimension européenne de l'éducation dans le contexte de la mondialisation, en introduisant le respect des droits de l'homme et

de la diversité, fondements de la gestion de la diversité, de l'ouverture vers les autres cultures, du dialogue interreligieux, du "dialogue euro-arabe" ». Les ministres ont estimé que le lancement de ce projet apporterait une « contribution majeure aux objectifs communs de connaissance réciproque, de respect, d'apprentissage à vivre ensemble ».

Accélération du processus

La déclaration des ministres européens de l'Éducation a donné une nouvelle impulsion au Comité directeur de l'éducation, qui s'était engagé l'année précédente, en 2002, dans les phases préparatoire et de lancement du projet. A la suite d'un débat sur le dialogue interculturel en Europe et de la définition des objectifs du projet, le comité directeur a mis en place un groupe de projet et a décidé que la phase de mise en œuvre démarrerait en janvier 2003 pour s'achever en octobre 2004. La déclaration des ministres européens a apporté des précisions sur la phase de mise en œuvre, soulignant l'importance de l'éducation interculturelle et de sa dimension religieuse tant pour la « gestion de la diversité » que pour le « renforcement de la démocratie ».

La stratégie de l'approche européenne

Le projet, dont la méthode peut être décrite comme novatrice au plan théorique, mais orientée vers la pratique, s'est fixé pour objectif de faire prendre conscience de la nécessité d'inclure le dialogue interconfessionnel parmi les composantes de l'éducation interculturelle. Il est donc centré sur une *analyse* de la religion en tant que phénomène culturel et sur l'*échange d'idées et d'exemples de bonne pratique* entre praticiens. Plus précisément, le défi que représente la dimension religieuse pour la politique et la pratique de l'éducation interculturelle « exige de réexaminer et d'actualiser la notion d'éducation interculturelle en général ».

Ainsi, le projet devrait, par certains de ses résultats, guider décideurs et praticiens dans leur traitement de la problématique de la dimension religieuse de l'éducation interculturelle. Des *recommandations* aux gouvernements et des *rapports d'orientation* clarifieront les objectifs et exploreront les options possibles pour la définition d'une stratégie dans le contexte de l'éducation. La compilation d'*études de cas* sur les activités propres à stimuler le dialogue interculturel et interreligieux servira à constituer un répertoire à l'intention des praticiens pour leur permettre d'évaluer les points forts et les points faibles des diverses approches.

Répercussions pour les principaux acteurs

Les responsables politiques, que ce soit au niveau européen ou aux niveaux local et régional, jouent un rôle essentiel s'agissant de faire le lien entre la politique éducative et la question plus large du dialogue interculturel au sein de la société. Alors que les dirigeants doivent faire face à des questions telles que l'égalité d'accès et la participation à la vie politique, économique et culturelle, il ne faut pas oublier que le projet ne remet pas en cause le choix de chaque pays d'introduire ou non un enseignement religieux formel dans les programmes de l'école publique.

La contribution des éducateurs et des chercheurs en pédagogie à la gestion de la dimension religieuse des programmes scolaires est fondamentale. Leur rôle dans l'examen de la qualité et de l'efficacité des programmes les place à l'avant-garde de l'action visant à interconnecter éducation interculturelle et éducation à la citoyenneté démocratique.

Bien évidemment, pour stimuler le dialogue interculturel et interconfessionnel, mais aussi pour toucher les parents et la communauté environnante, c'est avant tout aux enseignants et aux élèves que le projet s'adresse. Concrètement, cela implique notamment que les enseignants adoptent une « approche centrée sur l'enfant », qu'ils s'attachent à améliorer/ échanger leurs matériels et méthodes pédagogiques, et qu'ils suivent des formations sur la dimension religieuse de l'éducation interculturelle.

Domaines d'action pour 2003-2005

A l'heure actuelle, des mesures sont prises pour se doter des moyens théoriques et pratiques d'assurer la promotion du dialogue interculturel, ce qui implique de « procéder à des échanges d'expériences [...] et de développer des approches communes pour répondre à un défi commun ».

1- Organisation d'une conférence : responsables politiques et enseignants seront sensibilisés à la dimension religieuse de l'éducation interculturelle et incités à envisager de nouvelles stratégies pour stimuler le dialogue interculturel et interreligieux. Un compte rendu et des documents de travail seront publiés et diffusés à l'issue de la conférence.

2- Publication d'un recueil d'exemples de bonnes pratiques : ce recueil sera un outil dont les enseignants et les établissements de formation des enseignants pourront se servir pour mettre en œuvre de nouvelles stratégies en matière de diversité religieuse. Les exemples de bonnes pratiques présentés dans le recueil contribueront non seulement au développement de la dimension religieuse de l'éducation interculturelle, mais également à celui des thèmes plus généraux que sont l'intégration et la participation, et l'apprentissage du vivre ensemble.

3- Formation des enseignants : les séminaires de formation sont un atout précieux pour élaborer et mettre en œuvre les méthodes les plus efficaces de gestion de la diversité dans le contexte de l'éducation. Ces séminaires permettront l'identification des thèmes pouvant servir d'objectifs aux programmes interculturels, l'évaluation des actions passées, et la formulation de nouvelles méthodes d'application des approches interculturelles tant dans les programmes scolaires que dans le cadre des activités extrascolaires.

4- Utilisation des technologies de l'information:

A- Publication et diffusion d'un cédérom

a- Un cédérom sera réalisé. Il contiendra une description succincte des objectifs de l'action en faveur d'une éducation interculturelle, ainsi que des renseignements sur des questions présentant un intérêt pour les membres du corps enseignant.

b- Ce cédérom sera distribué aux enseignants et aux établissements de formation des enseignants dans au moins 80% des Etats membres en 2004 et 2005.

B- Lancement d'un site Internet

a- Un site web offrira aux enseignants et aux décideurs un « lieu de rencontre virtuel » qui, par son accessibilité, permettra d'échanger des idées, des méthodes et des exemples d'actions ayant donné de bons résultats.

b- Ce site web sera lancé d'ici à la fin de l'année 2004, en collaboration avec des organisations extérieures ayant vocation à promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux dans l'éducation.

Historique et actualité de l'éducation interculturelle

Depuis les années 70, le Conseil de l'Europe s'efforce de promouvoir le dialogue interculturel. A l'origine, les projets mettaient l'accent sur l'intégration des minorités, dans un effort pour garantir l'égalité dans l'éducation et favoriser les échanges interculturels entre tous les membres de la communauté. L'examen des études de cas et un colloque organisé à L'Aquila (Italie) en mai 1982 ont souligné que, si la religion continue à jouer un rôle essentiel dans toutes les cultures par son influence sur les systèmes de valeurs, la question de la religion en tant que « fait culturel » est devenue marginale dans le domaine de l'éducation. Un tel constat a incité à la préparation d'une vaste étude sur « l'éducation et le développement culturel des migrants » et à la proposition de domaines d'action en vue de lutter contre la xénophobie et de promouvoir la

diversité, source d'enrichissement culturel et sociétal. Le projet sur la démocratie et les droits des minorités, mené de 1993 à 1997, a attiré l'attention sur la diversité dans les contextes de la langue, de l'histoire, de la géographie et de la religion, tout en posant les fondements de l'intégration de l'éducation interculturelle dans « l'éducation civique » et « l'éducation à la citoyenneté démocratique ».

Le projet intitulé *L'éducation interculturelle et le défi de la diversité et du dialogue religieux en Europe* prendra appui sur les bases jetées par ces premiers projets et s'inscrira dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe pour le dialogue interculturel. Il jouera, de plus, un rôle important dans des initiatives en cours, notamment :

l'initiative « Bâtir des sociétés stables et solidaires » du Programme intergouvernemental d'activités;

le « Dialogue euro-arabe » de la Direction de l'Education;

l'« Année européenne de la citoyenneté par l'éducation » (2005), à laquelle il apportera sa contribution.

Le potentiel européen

Il convient donc de noter que le Conseil de l'Europe s'est de longue date investi dans l'éducation, qui est au cœur de son action en vue de renforcer la démocratie, de protéger les droits de l'homme et de réaliser une union plus étroite entre ses Etats membres. Ses travaux sur les programmes éducatifs et leur développement ont permis au Conseil de l'Europe d'acquérir expérience et savoir-faire en matière de promotion des échanges interculturels dans le cadre des principes démocratiques.

A cet égard, l'intérêt porté par le Conseil à la dimension religieuse de l'éducation n'est pas nouveau; souligner cette dimension serait plutôt un défi de plus dans un domaine que cette organisation intergouvernementale avait déjà placé parmi ses priorités. Lié au thème « points communs et différences entre la religion et d'autres formes culturelles », le défi de la dimension religieuse aura par ailleurs pour effet d'enrichir le débat sur des sous-thèmes tels que la « diversité culturelle », les « identités multiples et évolutives », la « diversité des religions et des points de vue laïcs », ou l'« intérêt et [les] limites du dialogue ».

L'éducation interculturelle et le défi de la diversité et du dialogue religieux en Europe, démarche innovante face à la complexité de tout ce qui touche au multiculturalisme dans une Europe élargie, mettra en exergue la tolérance, l'égalité et l'éthique en tant que valeurs fondamentales défendues par le Conseil de l'Europe. Ce projet jette une passerelle entre le *multiculturalisme*, « état

naturel de la société, qui ne peut qu'être diverse » et l'*interculturalisme*, « qui se caractérise par des relations réciproques et la capacité des entités à bâtir des projets communs, assumer des responsabilités partagées et forger des identités **communes** ».³

³ Bîrzéa, César, « Learning Democracy: Education Policies within the Council of Europe ».